

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3972

présenté par

Mme Provendier, Mme Rossi, M. Raphan, Mme Racon-Bouzon, M. Mis, M. Baichère, Mme Gomez-Bassac, Mme Atger, Mme Toutut-Picard, Mme Romeiro Dias, Mme Calvez, M. Vignal, M. Maire, Mme Riotton, Mme Pouzyreff, Mme Petel, Mme Le Peih, Mme Bureau-Bonnard, Mme Vidal, M. Berville, M. Claireaux et M. Mbaye

ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« À cet égard, les élèves sont sensibilisés à la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la sensibilisation aux ODD de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En effet, les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.